

Taxe d'habitation : "Si on supprime un impôt, il faut le supprimer" pour tous, déclare Édouard Philippe

"Je vois mal comment on pourrait rester avec un impôt payé par seulement 20% des gens", a estimé le Premier ministre mercredi sur France Inter.

[franceinfo](#) 30/01/2019 | 20:09

Interrogé sur les impôts dans l'émission *Le Téléphone sonne* sur [France Inter](#) mercredi 30 janvier, Édouard Philippe a évoqué la suppression de la

taxe d'habitation pour 100% des Français. *"Je considère que si on supprime un impôt, il faut le supprimer, a déclaré le Premier ministre. C'est l'engagement qu'a pris le président de la République. Je vois mal comment on pourrait rester avec un impôt payé par simplement 20% des gens."*

Pour Édouard Philippe, la taxe d'habitation est un impôt *"très injuste. Nous avons décidé de supprimer cet impôt injuste. En faisant cela, on va dans le sens de la justice fiscale."*

"Ouvert" sur la question des impôts

L'impôt sur le revenu fait également débat. Le chef du gouvernement s'est dit *"ouvert"* sur la question des impôts dans le cadre du [grand débat national](#). Il a expliqué qu'il est payé par *"la moitié"* des 38 millions de foyers français. *"10% des foyers qui paient l'impôt sur le revenu paient 70% du produit sur le revenu. C'est normal, c'est un impôt progressif. Cela veut dire que les foyers les plus riches paient le montant le plus massif de l'impôt sur le revenu. Cela ne me choque pas."*

Le Premier ministre a estimé que *"le système fiscal"* français était *"redoutablement compliqué, beaucoup trop à (son) avis. Il doit être adapté au monde tel qu'il est. C'est vrai pour la position des personnes, c'est vrai pour la position des entreprises. Je pense que nous pouvons travailler à un système fiscal moins complexe, moins absurde et plus progressif."*

Sur la question de la TVA à 0% sur les produits de première nécessité, le Premier ministre a expliqué que c'était *"intellectuellement possible, juridiquement possible si on obtenait"* une dérogation de l'Europe. *"Aujourd'hui, les produits de première nécessité ont déjà un taux extrêmement faible. La différence entre 2,5 % et 0 % de TVA sur des produits de première nécessité, c'est quasiment invisible."*

Votre avis est précieux.